#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication: 05/03/2010

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-3-2-3

Séance du vendredi 26 février 2010

# AIDE AU CONSEIL GEODE (GESTION OPERATIONNELLE ET DYNAMIQUE DES ENTREPRISES)

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la convention du 15 mars 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système d'analyse financière GEODE,
- VU l'avenant n°1 du 26 juin 1997, l'avenant n°2 du 29 août 2000, l'avenant n°3 du 3 septembre 2003, l'avenant n°4 du 30 août 2006 et l'avenant n°5 du 12 décembre 2008 relatifs à la reconduction de la convention GEODE du 17 mars 1994, entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France,
- VU le rapport du Conseil Général n°2009-5-2-4 du 9 décembre 2009 relatif au budget primitif 2010 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 520 € pour chacune des entreprises suivantes :
  - NEPTUNE AUTO-CENTER à HUSSEREN-LES-CHATEAUX,
  - RDSC à COLMAR,
  - BATIBOIS ALSACE à COLMAR,
  - ALSA MANUTENTION à GUEBWILLER,
  - VINS D'ALSACE JEAN-BAPTISTE ADAM à AMMERSCHWIHR,
  - LIGNE BLEUE AUTOMOBILES à ILLZACH,
  - EQUIPEMENTS VONTHRON à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE,
  - ACADEMIE DU FEU à ORBEY,
  - THURMELEC à PULVERSHEIM,
  - ODILIS GROUPE à CERNAY,
  - SMIR SARL à HABSHEIM,

### - EOS INDUSTRIE à RETZWILLER.

- > autorise le Président à signer les accords de participation correspondants,
- > autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F724, chapitre 65, fonction 90, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions